

QUESTIONS DE RESPONSABILITÉS POUR LES AGENTS DU MINISTÈRE DES SPORTS

Formations courtes qualifiantes : Droit

Aujourd'hui les questions de responsabilités sont très prégnantes dans le domaine du sport. En particulier, les agents du Ministère peuvent être confrontés au cours de leurs missions auprès des sportifs, des athlètes de haut niveau, des entraîneurs, des dirigeants, des organisateurs ou des personnes tierces à des questions de responsabilité civile, disciplinaire ou pénale.

Pas de session prévue pour l'instant.

Infos pratiques

Composante : Formation continue Panthéon-Sorbonne (FCPS)

Présentation

Objectifs

Cette formation répond à la nécessité de sensibiliser les agents du Ministère sur des hypothèses possibles de responsabilité en leur donnant les outils juridiques afin de prévenir, d'alerter, d'éviter tout risque pour eux mêmes et les personnes dont ils ont la charge.

Savoir-faire et compétences

- Mise à jour des connaissances dans le domaine traité,
- Identifier des causes éventuelles de responsabilité,

- Mettre en place des outils et modes d'alerte et de prévention.

Organisation

Membres de l'équipe pédagogique

Sophie Dion, maître de conférences HDR à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, directrice du master 2 de droit du sport.

Admission

Conditions d'admission

Niveau : expertise

Public cible

- Agents et personnels du ministère des sport
- Directeurs techniques nationaux

- Chefs d'état projets
- Chefs de service

Tarifs

685 € nets de taxe (intra groupe nous consulter)